

DEMANDE DE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT

À compléter, signer et adresser à la Communauté de Communes
par mail à : spanc@jurasud.net
Ou par courrier au : 87 Avenue de Saint-Claude, 39260 Moirans-en-Montagne

**Un délai de 4 semaines est à prévoir entre la réception
de la demande et l'envoi du rapport**

Coordonnées du (des) Demandeur(s) :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone du demandeur : Portable du demandeur :
E-mail du demandeur :

Agissant en qualité de : Propriétaire du bien immobilier Héritier(s) du bien immobilier
 Agence Immobilière Notaire

Autre (préciser) :

Adresse du bien à contrôler :

Code postal : Commune :
Section (s) et Numéro (s) de Parcelle (s) :

Coordonnées du (des) Propriétaire(s) (si différentes) :

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone : Portable :
E-mail :

→ **Demande le contrôle des installations d'assainissement de l'immeuble susmentionné**

Destinataire du rapport (cocher la case si nécessaire) :

- Transmettre le rapport au Propriétaire
 Transmettre le rapport au Demandeur

Autre demande de transmission (préciser) :

Modalités du contrôle :

Communauté de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet
4 chemin du Quart - 39270 Orgelet
03 84 25 41 13 – contact@ccorgelet.com

Pôle de Clairvaux les Lacs : 03 84 25 23 90 - accueil@cc-pays-des-lacs.fr
Pôle de Moirans en Montagne : 03 84 42 61 20 - info@jurasud.net
Pôle d'Arinthod : 03 84 48 04 78 - ccpmontagne@petitemontagne.fr

Pour permettre le bon déroulement du contrôle il vous est demandé de :

- rendre accessible tous les regards de visite d'eaux usées, d'eaux pluviales, etc....,
- permettre un accès à l'eau potable à l'agent en charge du contrôle : ce dernier n'est pas autorisé à manipuler les vannes d'eau potable situées avant / après compteur et ne pourra être tenu pour responsable des fuites éventuelles ayant lieu lors du contrôle,
- être présent ou donner mandat à un représentant dûment habilité pour assister au contrôle.

Coordonnées de la personne présente lors du contrôle :

Nom :Prénom :

Portable :

En cas d'absence ou de départ durant le contrôle d'assainissement, ce dernier sera immédiatement annulé ou interrompu, le rapport ne sera pas délivré et le montant du contrôle sera dû.

Contrôles complémentaires :

Si le contrôle pratiqué par des techniques classiques ne permettait pas d'établir la conformité des installations, des recherches complémentaires seraient alors envisagées au moyen d'autres techniques : passage caméra, sonde, véhicule hydrocureur, etc.... Ces recherches, facturables, ne seraient alors entamées qu'après l'accord écrit du propriétaire et la signature du devis qui lui sera présenté.

Le Propriétaire

Le demandeur dûment habilité

Fait à, le
Lu et approuvé bon pour accord

Fait à, le
Lu et approuvé bon pour accord

Communauté de communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet
4 chemin du Quart - 39270 Orgelet
03 84 25 41 13 – contact@ccorgelet.com

Pôle de Clairvaux les Lacs : 03 84 25 23 90 - accueil@cc-pays-des-lacs.fr
Pôle de Moirans en Montagne : 03 84 42 61 20 - info@jurasud.net
Pôle d'Arinthod : 03 84 48 04 78 - ccpmontagne@petitemontagne.fr